

## ***Quel sera mon parcours ?***

Le 2<sup>ème</sup> cycle a une durée entre 3 et 5 ans. A son issue, je valide mon Brevet de fin de second cycle.

## ***Le Brevet de fin de second cycle c'est quoi ?***

Délivré par les établissements spécialisés d'enseignement artistique français (Conservatoires à rayonnement régional, départemental, intercommunal et communal), le Brevet valide un ensemble de compétences précises ayant été acquises pendant le cycle et permettant à l'élève de s'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Il marque une étape importante du cursus et est attribué à l'issue du cycle après validation de l'intégralité des Unités de Valeur (UV) qui le compose.

## ***Quelles sont ces UV ?***

Elles sont au nombre de **3** :

- 1 **UV dominante** : instrument
- 2 **UV complémentaires obligatoires** : Formation Musicale (FM) et pratique collective (maîtrise, orchestre à cordes, orchestre symphonique, orchestre d'harmonie, jazz, musique traditionnelle, chanson)

## ***Comment les valider ?***

La durée impartie au cycle permet une validation échelonnée :

- l'UV dominante instrumentale pourra être présentée au plus tôt à l'issue de la troisième année passée dans le cycle ;
- l'UV de FM sera validée par l'examen de 2C4 (2<sup>ème</sup> cycle, 4<sup>ème</sup> année) ;
- l'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. L'évaluation se fait sous forme de contrôle continu ; (travail fourni, assiduité, engagement...)

## ***En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?***

Je présente un programme d'une durée maximale de 15 minutes, qui se compose de trois œuvres de styles différents :

- un morceau imposé commun
- un morceau au choix travaillé pendant l'année
- un morceau d'autonomie travaillé seul qui me sera remis 8 jours avant l'examen (de niveau inférieur à une fin de 2<sup>ème</sup> cycle) ou une prestation de jazz travaillée dans l'année si je suis élève en classe de jazz.

## ***Et à l'issue du deuxième cycle ?***

Le jury de l'examen instrumental peut me proposer deux orientations :

- soit un passage en 3<sup>ème</sup> cycle dans l'objectif de préparer le **Certificat d'Etudes Musicales (CEM)** ;
- soit une entrée directe en **Cycle Spécialisé (CS)** préparer au **Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)**. Dans ce cas précis, mon dossier est soumis pour validation au conseil pédagogique qui fait un bilan de mon parcours (situation en FM, en pratique collective).

## ***Selon l'orientation retenue, qu'est-ce qui change ?***

Seule la durée impartie au CS varie. Une entrée directe fixe la durée du cycle de 2 à 4 ans, alors qu'une intégration après un parcours complet en 3<sup>ème</sup> cycle ramène sa durée de 1 à 3 ans. Il est à noter que chaque situation pourra faire l'objet d'une démarche adaptée, afin de permettre à chaque élève de trouver des réponses qui soient en adéquation avec son parcours.

***Côté pratique...***



CONSERVATOIRE de ROUEN  
MUSIQUE, DANSE, THEÂTRE  
Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle  
Je suis orienté en 2<sup>ème</sup> cycle

Entrée en 2<sup>ème</sup> Cycle  
Durée : 3 à 5 ans

A l'issue du cycle et après obtention  
du Brevet, je peux être orienté :

**soit en 3<sup>ème</sup> cycle**  
J'ai entre 2 et 4 ans  
pour valider mon CEM,  
mais à tout moment, je peux  
envisager une entrée en CS

**soit en Cycle Spécialisé  
(CS)**

J'intègre un cycle  
d'enseignement pré professionnel  
préparant au DEM  
(Diplôme d'Etudes Musicales)

Durée du cycle : 4 ans

# Je suis en 2<sup>ème</sup> cycle

**MUSIQUE**  
**Guide de l'élève**

50, Avenue de la Porte des Champs - 76000 ROUEN  
Tél. 02.32.08.13.50 – Fax 02.32.08.13.59  
[www.conservatoirederouen.fr](http://www.conservatoirederouen.fr)